

Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur Membre de l'Union Syndicale Solidaires

www.sudinterieur.fr

sud.interieur@gmail.com - tel: 06.48.57.04.98

Janvier 2014



www.solidaires.org

SUD INTERIEUR TOUJOURS EN « QUARANTAINE »...

…auprès des « hauts dignitaires » du ministère depuis près de 10 ans. Autrement dit, ils se font toujours porter « pâles » afin d'éviter de nous recevoir. Le dernier refus - sous forme de silence - concerne notre demande d'entretien formulée le 23 juillet dernier à la directrice des ressources humaines, Nathalie COLIN.

Les ministres passent, les pratiques demeurent. L'arrivée de Manuel VALLS n'a donc rien changé à l'affaire.

Pour **SUD Intérieur**, si cette énième fin de non recevoir permet de mettre en relief encore une fois l'hypocrisie absolue entre le discours [éculé] et les actes sur la réalité du dialogue social (1) à l'endroit de notre syndicat, elle signe à nouveau une volonté partagée en haut lieu de tout faire pour entraver le développement de notre syndicat.

« Peine perdue », celui-ci continue de progresser, toujours plus nombreux étant les agents se rendant bien compte que **SUD Intérieur** n'était pas un syndicat comme les autres, toujours de bon conseil et ne lâchant jamais prise.

Il va cependant de soi que notre syndicat souhaite toujours être reçu par Nathalie COLIN ou un autre « haut dignitaire » du ministère pour leur exposer un certain nombre de choses. Trouveront-ils la clé pour nous ouvrir leur porte ? Le suspense demeure toujours aussi insoutenable...

CONDITIONS DE TRAVAIL : UN ACCORD EN « TROMPE I'ŒIL »

Le 22 octobre 2013, Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a signé le protocole d'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique avec huit organisations syndicales et l'ensemble des employeurs publics.

L'Union syndicale Solidaires[à laquelle SUD Intérieur appartient] et FO ont refusé de ratifier ce texte. Pour notre Union syndicale, malgré quelques avancées, il est très largement en dessous des réels besoins en la matière et omet de remettre en cause deux éléments essentiels qui aggravent dangereusement nos conditions de travail : la réduction des effectifs[qui se poursuit] et les nouvelles formes d'organisation du travail obnubilées par la productivité et le rendu de statistiques. Aux antipodes des besoins des agents.

La modernisation de l'action publique (MAP) mise en place par le nouveau gouvernement ne diffère pas de la révision générale des politiques publiques (RGPP) de son prédécesseur. Ses résultats sont déjà tout aussi catastrophiques et continueront de l'être si rien n'est fait.

Sans abandon de cette désastreuse orientation, les « épuisés » professionnels , les dépressions et les suicides continueront malheureusement d'augmenter. Alors, STOP, « la coupe est [déjà trop] pleine ».

Pour une analyse détaillée : http://www.solidaires.org/article46711.html

SUD INTERIEUR: DU FOND ET DE LA METHODE POUR QUE LES CHOSES CHANGENT VRAIMENT REJOIGNEZ SUD INTERIEUR POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 PENSEZ-Y

(1) Depuis sa nomination par décret du 27 juin 2013, Nathalie COLIN n'a pourtant pas manqué d'affirmer qu'elle était elle aussi très attachée à un dialogue social de qualité...

ALORS QUE LES SALARIES CONTINUENT DE TRINQUER, UN NOUVEAU CADEAU AU PATRONAT

TRAVAIL DOMINICAL: REVEILLON POUR LES PATRONS!

Le 31 décembre, a été publié, après une consultation tronquée des syndicats de salariés, le décret permettant aux magasins de bricolage d'ouvrir le dimanche, première conséquence du rapport Bailly sur le travail dominical.

Une ouverture... pas si temporaire que ça!

Ce décret s'appliquera au plus tard jusqu'au 1_{er} juillet 2015 dans l'attente de l'adoption d'un nouveau cadre législatif : hormis le fait qu'il sera encore plus ardu de revenir en arrière à cette date, ce décret constitue, de facto, une amnistie pour les patrons contrevenants du bricolage et un appel du pied à bafouer le droit au repos dominical pour les autres!

Les salariés sont les grands perdants!

Oubliée, la promesse de limiter le champ d'application du décret à l'Ile-de-France car sa portée est nationale ; enterrée, celle d'inscrire dans la loi des contreparties pour l'ensemble des salariés concernés : la trahison, c'est maintenant les contreparties sont renvoyées à d'hypothétiques négociations!

2014, année de lutte contre l'extension des horaires d'ouvertures des commerces !

Après les dimanches, nos nuits et nos jours fériés ? Ca suffit comme ça ! L'Union Syndicale Solidaires et ses syndicats SUD Commerce et Services appellent à la construction, dans les semaines qui viennent, de mobilisations unitaires et interprofessionnelles sur tous les territoires pour s'opposer à toute nouvelle dérégulation.

Le syndicat **SUD Commerce**, partie prenante de l'intersyndicale CLIC-P (1), appelle l'ensemble des Fédérations Syndicales concernées à saisir la justice contre ce décret ignominieux.

A NE JAMAIS OUBLIER:

LES RECULS DANS LE SECTEUR PRIVE EN ENTRAINENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET INVERSEMENT

LA SOLUTION EST A UNE CONVERGENCE DES LUTTES PRIVE/PUBLIC, PAS A UNE OPPOSITION ENTRE LES SECTEURS

POUR L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ET SUD INTERIEUR, LE VERTIABLE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT LE CONSTRUIRE

(1) comprenant aujourd'hui des représentants des syndicats CFDT, CGT et de l'Union syndicale Solidaires. A l'origine de sa création, des représentants CFTC et FO y figuraient également